

**Guide pour la préparation des Séminaires de recherche I et II (PHI8700 et PHI8710)  
Maîtrise en philosophie**

**Le format, le statut et l'objectif des séminaires**

Le séminaire de recherche est une rencontre unique d'environ trois heures durant laquelle l'étudiant, l'étudiante présente un exposé oral, basé sur un texte disponible par ailleurs, devant un jury de trois membres, comprenant son directeur, sa directrice de recherche. L'exposé et le texte portent directement et exclusivement sur le mémoire en cours de préparation et témoignent de son état de développement. À chacun des deux séminaires sont attachés trois crédits de scolarité. Ces deux séminaires constituent des activités obligatoires du programme de maîtrise en philosophie. Ils ont pour but d'aider à l'encadrement et à la dynamique de la recherche effectuée par l'étudiant durant la période comprise entre sa « Recherche dirigée en vue du mémoire » et la fin de sa scolarité de 27 crédits.

**Les modalités d'inscription**

Normalement, l'étudiant, l'étudiante ne peut s'inscrire à son premier séminaire de recherche avant la deuxième session d'inscription puisqu'il doit avoir réussi le PHI8400 Recherche dirigée en vue du mémoire; (c'est à l'occasion du PHI8400 que l'étudiant aura rempli les sections appropriées d'une « Fiche de cheminement », indiquant : 1° le sujet de recherche et 2° le nom du professeur, de la professeure qui consent à agir comme directeur, directrice de recherche).

L'étudiant, l'étudiante doit s'inscrire à son deuxième séminaire de recherche au moins une session avant le dépôt de son mémoire. Le séminaire PHI8710 constitue la dernière activité de la scolarité de 27 crédits; à la session qui suit la réussite de cette activité, l'étudiant s'inscrit normalement en « Rédaction de mémoire. » L'étudiant ne peut s'inscrire à plus d'un séminaire de recherche pour une même session, à moins d'une dérogation obtenue du directeur des études avancées. Les séminaires PHI8700 et PHI8710 ne sont jamais offerts à la session d'été. Avant de présenter son exposé à chacun des séminaires de recherche, l'étudiant devra obtenir l'autorisation de son directeur, sa directrice de recherche.

**La planification des séminaires**

Le coordonnateur, la coordinatrice du séminaire en fixe la date après s'être assuré de la disponibilité de toutes les personnes impliquées; il détermine aussi avec l'étudiant, l'étudiante le lieu institutionnel où son exposé sera présenté : soit dans un groupe de recherche du département, soit dans le cadre d'un cours de maîtrise directement lié à sa problématique, soit dans une série de conférences publiques, etc. Finalement, le coordonnateur rend publique l'information concernant les rencontres.

**Les exigences concernant le travail à présenter**

Pour chacun des deux séminaires de recherche, l'étudiant, l'étudiante doit présenter un exposé oral accompagné d'un texte écrit (environ vingt-cinq pages) préalablement distribué aux membres du jury au moins une semaine avant la tenue du séminaire. La remise de ce texte dans les délais prescrits est une partie importante de l'évaluation. Si le jury n'a pas l'opportunité de lire un texte représentatif de l'exposé donné, il risque de moins bien comprendre le contenu ou la démarche de l'exposé; de plus, le jury est alors dans l'impossibilité de préparer ses interventions, ce qui risque de les rendre moins utiles ou pertinentes. Ces deux conséquences sont au détriment du candidat, en ce que leur effet probable, à court ou moyen terme, est d'augmenter la sévérité du jugement d'évaluation.

Le défaut, pour un candidat, de remettre un texte avant la tenue du séminaire entraîne les mesures de délais prévues pour n'importe quel autre cours (notation « Incomplet », report du séminaire, délai autorisé pour la remise de la note) ou la notation « Échec », si elle est recommandée par le directeur, la directrice de recherche. Pour préciser les exigences concernant le travail à présenter, nous définissons ci-après deux « modèles » (respectivement nommés « A » et « B ») caractérisés par le type et l'organisation des contenus présentés. Les exigences sont formulées par les deux règles suivantes :

- Règle concernant le séminaire PHI8700 : pour son premier séminaire, l'étudiant, l'étudiante présentera ses contenus selon le modèle A ou le modèle B, et respectera le mode d'organisation au modèle choisi.
- Règle concernant le séminaire Phi-8710 : pour son second séminaire, l'étudiant présentera ses contenus selon le modèle B. Si l'état de développement du mémoire ne permet pas de suivre le modèle B, le candidat conviendra d'un aménagement avec son directeur, sa directrice de recherche, lequel s'efforcera de minimiser auprès des autres membres du jury les conséquences négatives du non-respect de la règle. L'aménagement convenu est néanmoins soumis à la contrainte suivante : ne pas avoir pour effet que le candidat reprenne, lors du deuxième séminaire, les contenus déjà exposés lors du premier.

### **Définition des modèles**

La différence distinctive entre les deux modèles est que le modèle A prend pour objet l'ensemble du mémoire, lequel est alors décrit comme un projet, tandis que le modèle B prend pour objet une partie provisoirement réalisée du mémoire.

#### **MODÈLE A**

Le modèle A comporte les types de contenus suivants, le degré d'élaboration de chacun par rapport aux autres variant selon les choix faits par le candidat et son directeur, sa directrice de recherche:

#### **1. Le titre, le sujet de recherche et le problème principal; le cas échéant, le corpus**

Le problème s'entend ici, par définition, comme le problème posé à propos du sujet. La recherche est toujours mieux définie lorsque ces deux éléments sont clairement distingués; cependant le candidat et/ou son directeur, sa directrice peuvent préférer une stratégie qui se passe de cette distinction, si cette stratégie leur semble faire mieux comprendre l'intention globale de la recherche envisagée.

#### **Exemple**

Si le sujet est le "principe anthropique" et que le problème est de savoir s'il y a lieu de parler d'un principe anthropique en anthropologie, on peut très bien expliquer d'abord ce qu'est le principe anthropique, puis, en un deuxième temps, expliquer l'enjeu, les difficultés, l'originalité du problème posé; le sujet et le problème peuvent être exposés séparément car la définition du sujet n'implique pas la position de ce problème.

En revanche, si, à propos du même sujet, le problème est de le définir « Qu'est-ce que le principe anthropique? » il serait assez artificiel d'exposer séparément le sujet et le problème, puisque la définition du sujet est cela même qui fait problème. Certes, la stratégie d'exposition séparée n'est pas impossible; un auteur pourrait utiliser des définitions non encore problématisées pour expliquer le principe anthropique à son auditoire; et révéler seulement plus tard que ces définitions font problème. L'interprétation qu'un chercheur donne à son sujet et à son problème principal peut très bien comporter des postulats et des hypothèses de travail : si c'est le cas, le candidat en fera état. Si le sujet implique un corpus, la description du sujet implique la description de ce corpus.

#### **2. Le contexte du sujet et du problème**

Sous cette rubrique prennent place des renseignements de type encyclopédique tels que :

- les recherches existantes concernant le même sujet et/ou le même problème (le candidat, la candidate mentionne ici quelques items bibliographiques);
- la genèse du projet de recherche;
- les débats ou polémiques entourant, le cas échéant, ce sujet ou ce problème, etc.

### **3. Les objectifs du mémoire et les stratégies discursives adoptées pour réaliser ces objectifs**

Le candidat explique ce qu'il veut faire, les motifs qui l'inspirent, le sens et l'intérêt de sa démarche, etc. La description des objectifs d'un mémoire exige que les procédés rhétoriques impliqués soient identifiés.

Au moment de présenter son séminaire PHI8700 tout candidat doit être en mesure de préciser les procédés qui domineront son mémoire et dans quel ordre ils se succéderont. Les procédés suivants sont autant d'exemples de moments d'une démarche : définir des termes; raconter une suite d'événements; commenter des textes, des événements; reconstituer des raisonnements faits par d'autres, ou construire des raisonnements propres; résumer la position d'un auteur sur un sujet, évaluer une description, ou une thèse, ou une solution, ou une objection; consulter des données et présenter ces données de façon systématique; etc. Dans la description des objectifs et stratégies d'un mémoire, il peut y avoir lieu également de faire état de postulats et d'hypothèses de travail qui expliquent ou justifient les choix et décisions.

### **4. La problématique**

La problématique n'est que l'ensemble, le mieux organisé possible, des sous-problèmes du problème principal. La problématique réalise le découpage du problème principal, tout comme la thématisation réalise le découpage du thème principal. La problématique, en tant que texte, décrit les problèmes que le chercheur a décidé de se poser; si ces décisions sont motivées par des postulats ou des hypothèses de travail, le candidat a intérêt à expliciter ces derniers dans le but de faire voir l'intérêt ou le bien-fondé de ses décisions.

### **5. Le plan thématique du mémoire**

C'est un troisième aspect de l'organisation du mémoire : au lieu de décrire cette organisation les moments d'une démarche ou d'une problématique, le candidat la décrit comme ensemble ordonné des divisions de son sujet principal. Au moment de présenter le PHI8700, tout candidat doit normalement être en mesure de faire état de son plan d'ensemble, qu'importe si ce plan est provisoire. Naturellement, il doit y avoir des correspondances entre la démarche, la problématique et le plan thématique.

## **MODÈLE B**

Selon le modèle B, l'exposé est conçu tout différemment et comporte :

### **1. Une introduction qui, dans le but de créer un contexte, expose brièvement un ou plusieurs des éléments du modèle A**

Ces renseignements servent à faciliter la compréhension du contenu principal de l'exposé. L'étudiant, l'étudiante qui présente un séminaire en suivant le modèle B sollicite l'aide de son directeur, sa directrice de recherche pour décider ce qu'il convient de considérer comme introduction et contexte : quelle information les membres du jury doivent-ils posséder pour comprendre l'exposé qui leur sera fait?

### **2. Un fragment substantiel du mémoire, dans une version rédigée**

Une version est « rédigée », selon l'acception que nous donnons ici à ce terme, quand elle ne comporte plus de partie énoncée seulement sous la forme programmatique, c'est-à-dire sous la forme d'un thème à développer plus tard ou d'une opération à exécuter plus tard. Cette partie de l'exposé sera normalement plus longue que la partie servant d'introduction.

Le texte écrit présenté dans le cadre du Phi-8710 sera l'occasion pour l'étudiant, l'étudiante de

souligner la distance parcourue depuis le premier séminaire, surtout si il a fait des modifications majeures au projet initial (nouvelles hypothèses, nouvelles orientations, nouveau plan, etc.); le cas échéant, le deuxième séminaire sera l'occasion de montrer le rapport que les nouveaux contenus entretiennent avec des observations faites lors du premier séminaire (réponses à des objections, solutions à des difficultés, ajouts comblant des lacunes, etc.). Le candidat devrait être en mesure de soutenir et de défendre ses thèses, ses énoncés philosophiques comme si il les présentait à un groupe de recherche ou aux membres d'une société savante.

### **Le déroulement des rencontres**

Normalement, les séminaires se déroulent en trois étapes :

1. Le candidat, la candidate fait son exposé. (Durée : environ une heure)
2. Le directeur, la directrice de la recherche, si il ou elle le juge à propos, demande à son candidat d'explicitier certains points; à titre d'observations pouvant s'adresser au candidat ou aux membres du jury, il fait ressortir les mérites ou les faiblesses de l'exposé, commente le projet de recherche dans son ensemble, signale les difficultés que le candidat est susceptible de rencontrer, etc. (Durée: 15 à 20 minutes.)
3. Interviennent, sans ordre prédéfini, les autres membres du jury. Après quoi les personnes qui n'ont pas de fonction d'évaluation peuvent participer à ce qui devient une discussion libre.

La rencontre est présidée par le coordonnateur, la coordinatrice des séminaires de recherche, s'il est présent, à défaut de quoi le directeur, la directrice de recherche détermine, à sa discrétion, qui préside.

### **L'évaluation**

L'évaluation du travail de l'étudiant, l'étudiante sera faite par un jury de trois professeurs, dont le directeur, la directrice de recherche. C'est le coordonnateur, la coordinatrice du séminaire qui, après consultation avec le directeur de recherche, fixe la composition du jury, conformément à la politique départementale relative aux séminaires de recherche; le coordonnateur des séminaires peut faire partie du jury soit à titre de membre régulier, soit à titre de quatrième membre. Les membres du jury attribuent des notes et en font la synthèse au cours d'une délibération; si cette dernière ne conduit pas à un consensus, la synthèse des notes sera confiée à une personne désignée par le sous-comité d'admission et d'évaluation des études avancées, conformément aux procédures prévues par la politique départementale sus-mentionnée.

Les membres du jury évaluent l'ensemble de la performance du candidat : le texte écrit, l'exposé oral et les interventions dans la discussion. Le critère le plus général est la maîtrise manifestée par le candidat sur son objet de recherche, mais les membres du jury peuvent trouver sur un formulaire d'évaluation préparé spécialement pour les séminaires de recherche une liste plus détaillée de critères, dont ils sont invités à tenir compte. Les jugements qu'ils portent selon les divers critères sont communiqués au candidat. Les membres du jury sont libres de pondérer ces critères comme ils l'entendent, mais le critère relatif aux habiletés oratoires ne devrait pas prendre le pas sur les critères relatifs aux contenus intellectuels. L'évaluation s'exprime par une note littérale, conformément au système de notation officiel de l'UQAM.